

DECLARATION DE RUCHER

En application de l'arrêté n° 1404/CM du 19 septembre 2012 relatif aux modalités de la déclaration des ruchers et la gestion des données afférentes, cette déclaration est obligatoire pour toute personne physique ou morale possédant un ou plusieurs ruchers constitués d'au moins une ruche peuplée avant le 31 décembre de l'année en cours ou dans les 30 jours suivant la cessation de l'activité d'apiculture le cas échéant.

La déclaration peut être adressée à la Direction de l'agriculture (DAG) ou aux subdivisions - BP 100, 98713 Papeete ou par mail à : secretariat@rural.gov.pf

Note relative à la protection des données à caractère personnel :

Les données à caractère personnel collectées par la Direction de l'agriculture, directement auprès de vous, sont nécessaires et font l'objet d'un traitement automatisé ayant pour finalité l'application de l'arrêté n° 1404/CM du 19 septembre 2012 relatif aux modalités de la déclaration des ruchers, la mise à jour du registre de l'agriculture et les missions de contrôle dont la DAG a la charge. Ces finalités répondent aux missions de service public en matière de soutien au secteur agricole. Les données à renseigner dans le présent formulaire et les documents à joindre sont, à ce titre, obligatoires. A défaut, votre demande ne peut pas être instruite (article n°13 du RGPD).

Les données collectées sont à destination de la Direction de l'Agriculture, de la Chambre d'Agriculture et de la Pêche Lagonaire, de la Direction de la Biosécurité et du Groupement de Défense Sanitaire Animale de la Polynésie Française, et seront conservées 6 mois à l'issue de la cessation de l'activité professionnelle.

Dans les conditions légales et réglementaires, certaines autorités peuvent, dans l'exercice de leurs missions, recevoir communication de ces données (autorités judiciaires, police, gendarmerie, douanes...).

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à la limitation du traitement droit d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante, en justifiant de votre identité : Direction de l'agriculture – BP 100 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française.

Pour toute information complémentaire sur le traitement des données ou réclamation, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données à Service de l'informatique BP 4574, 98713 Papeete - Courriel : dpo@administration.gov.pf

Si vous estimez que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez saisir la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) d'une réclamation - www.cnil.fr

Quels sont les intérêts de la déclaration pour l'apiculteur ?

- 1) Connaître l'évolution du cheptel apicole et de la production en miel
- 2) Contribuer à la protection de la santé de l'abeille
- 3) Mobiliser les moyens du Pays pour le développement de la filière
- 4) Être informé de l'actualité apicole de la DAG

A. IDENTIFICATION DU DECLARANT

Nom et prénoms du propriétaire des ruchers :

Raison sociale et n° TAHITI (pour les personnes morales) :

N° d'inscription CAPL (carte verte) :

Adresse géographique :

Adresse postale (BP) :

Téléphone / Portable :

Adresse mail :

IMMATRICULATION AU REGISTRE DES APICULTEURS (réservé à la DAG)

Numéro d'immatriculation :

--

B. NOMBRE TOTAL DE RUCHES PEUPLEES

Nombre total de ruches peuplées : Nombre total de ruchers :

C. EMPLACEMENT DE CHAQUE RUCHER

En cas de manque de place, utiliser une photocopie de la page ou un papier libre.

Rucher n°	Ile – Commune - Section de commune le cas échéant	Nombre de ruches du rucher	Localisation précise (facultatif) PK, lieu-dit, nom de vallée, ... Coordonnées GPS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			

D. PRODUCTION

Nombre total de ruches	Récolte : remplir l'une ou l'autre des cases		Quantité de miel produite (préciser l'unité en kilo ou litre)	Période de récolte (indiquer les dates ou mois de début et de fin)
	Nombre de ruches récoltées	Nombre de cadres récoltés		
Exemple : 53	39	---	468 kg	15 octobre au 20 décembre 2021

Je, soussigné(e).....déclare que les informations mentionnées sur la présente déclaration sont exactes.

Date :/...../.....

Signature du déclarant :.....

Reçu :

Date :/...../.....

L'agent du DAG– Nom : Signature :.....